



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

JEUDI 17 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze le jeudi 17 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2014.

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUSSAPT Christiane, LACROIX Aurelie, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, DEFROMONT Isabelle, SENTISSI Bertille et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, BONDURAND Jean-Claude, FAVIER BOSSON André, GASPARINI Gil-Laurent, CONDEVAUX Jean-François, , BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, MILLET Patrick, , LARDON Jean-Yves, PILLOT Jean-François, BOCHENT Pierre.

Absents excusés ayant donné une procuration :

- Mme Véronique Gouachon ayant donné procuration à Monsieur François Deville
- Mme Catherine Epron ayant donné procuration à Me Muriel Despres
- M. Emmanuel Dubouloz ayant donné procuration à Madame Isabelle Dumas
- M. Gaetan Ruchon ayant donné procuration à Monsieur Jean Claude Bondurand

Madame Any Chaboud a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

RECOIT une délégation de riverains de la route de Valère que le Maire invite à s'exprimer. Au vu des comptes rendus du Conseil Municipal d'Allinges mentionnant la dangerosité de cette voie communale, les riverains s'inquiètent du devenir de l'aménagement de la sécurisation de la voirie de ladite route. Monsieur le Maire précise qu'il ne veut pas opposer un projet à un autre, mais que le Conseil Municipal sera tenu de donner des priorités basées sur des comptages journaliers et tenant compte de la topographie des lieux. En termes de programmation de travaux, dès cet automne, le carrefour de Mâcheron sera ré aménagé en lien avec les travaux d'assainissement du chemin du Ruisseau. Pour la route de Valère, prochain dossier prioritaire, les travaux seront coordonnés avec les importants travaux d'assainissement (pour mémoire une subvention de 450 000 € du SMDEA est prévue pour ce dernier), ils doivent faire l'objet d'une étude globale incluant l'aménagement du carrefour du Crêt Baron. Les deux rencontres effectuées avec les services de la voirie départementale offrent des perspectives d'avancement du dossier. En tout état de cause, la volonté du conseil municipal est de rendre plus compliquée la circulation route de Commelinges pour ceux qui s'en servent comme route de transit.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014.

PREND CONNAISSANCE par le cabinet d'architectes de Mrs Rizzolio et Forel du projet des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire de la Chavanne, dont le

C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) avait élaboré le programme. L'école actuelle est le résultat hétérogène d'adjonctions liées à la croissance régulière de la population enfantine. Le cabinet Rizzolio, dans un souci de cohérence, a redessiné la façade, prévu une coursive. Un gymnase avec vestiaires, sanitaires et rangements Rue du stade sera autonome. La cour du bas est spacieuse. Un parking de 70 places est prévu le long de la Rue du Stade et de l'Agorespace. Une dépose rapide est programmée du côté de cette même rue. Abritée, elle sera une des trois entrées au groupe scolaire. Le cheminement pour l'accès à l'école maternelle sera sécurisé Rue des Marmousets, elle sera en zone piétonne sauf pour les riverains et le bus de ramassage scolaire. Un nouveau restaurant scolaire sera construit à l'angle de l'Avenue de Lonnaz et de la Rue des Marmousets. Cette localisation permettra l'agrandissement de la cour du haut. Le restaurant scolaire permettra à 150 élèves de prendre leur repas en même temps. Il comprendra en plus de la salle de restaurant une salle pour le périscolaire avec accès direct depuis la Rue des Marmousets, des sanitaires, un accès pour les livraisons, un bureau de l'économat. A la place de la cour basse va être érigé un bâtiment de six classes sur 2 niveaux relié au bâtiment élémentaire existant.

Des questions sont posées par les conseillers ; des propositions sont faites :

- Les enseignants devraient pouvoir se garer au pied des trois logements de fonction transformés prochainement en salles de classe
- Le projet d'aménagement de la carrosserie RAYMOND avec la construction d'un rond-point permettra de fluidifier le trafic des voitures.
- L'objectif étant de commencer les travaux en juillet 2015, il sera donc opportun d'anticiper les travaux de voirie et de parking nécessaires à la sécurisation du périmètre scolaire.

ENTEND le rapport, présenté par Madame Isabelle DEFROMONT, sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015. Il est actuellement difficile de mettre en œuvre le planning des activités en raison du manque de personnel d'animation et d'encadrement. Le recrutement d'un coordinateur du périscolaire est en cours. Monsieur le Maire salut l'implication et le travail de la commission scolaire dans son ensemble et remercie plus particulièrement Mme DEFROMONT avec la mise en place de l'organisation et de ses supports informatiques.

INSTAURE à l'unanimité conformément à l'obligation réglementaire, créée par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, **la prime de fonctions et de résultats** qui se compose de deux parts cumulables entre elles, une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et sujétions spéciales liées aux fonctions exercées, une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir. Cette prime concerne les cadres d'emplois suivants : Administrateurs territoriaux, Attachés territoriaux et Secrétaires de mairie. L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} août 2014.

INSTAURE à l'unanimité conformément à l'obligation réglementaire, une **indemnité spécifique de service** pour l'agent relevant du grade de technicien principal de première classe, ainsi qu'une **prime de service et de rendement** pour le même agent.

ACCORDE à l'unanimité une remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme à la SCI DF DEVELOPEMENT ALLINGES (Intermarché) représentée par Monsieur BERDUGO Daniel pour un montant de 208 €. Ce rabais est concédé compte rendu de l'ancrage et de l'implication dans la vie locale et associative allingeoise de cette société.

ADOpte à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

VOTE à l'unanimité une tranche de travaux pour le groupe scolaire de la Chavanne, suite à la mise en demeure du 4 octobre 2012 du Président des Collines du Léman, donnant injonction au maire de l'époque de raccorder au réseau d'eaux usées ledit groupe scolaire avec date butoir d'échéance septembre 2014, sous peine d'assujettir la commune à de fortes pénalités. Ces travaux non prévus et donc non financés le seront grâce à une subvention du Conseil Général de 25 000 € non utilisée depuis près de 3 ans et dédiée à la rénovation du groupe scolaire. A noter que cette subvention accordée depuis trois ans doit être utilisée dans les plus brefs délais faute de quoi elle sera perdue pour la commune.

ACCEPTE à l'unanimité le devis de la société PACCARD à hauteur de 2 991,00 € HT pour la mise en sécurité mécanique de la grosse cloche de l'Eglise d'Allinges fondu par Monsieur MERCER Clément en l'an 1456.

PREND CONNAISSANCE du projet de création d'un giratoire pour desserte de la propriété de Monsieur RAYMOND au lieu-dit Pailloux ayant pour finalité de desservir la future station-service de carburants et du centre de lavage jouxtant l'actuelle carrosserie des Bougeries. A l'unanimité, le Conseil accepte ce projet qui sera réalisé aux frais du demandeur et qui permettra à terme de fluidifier et de sécuriser la circulation près de l'école jusqu'à la D12.

PREND CONNAISSANCE d'une lettre de Monsieur le Préfet de Haute Savoie décernant l'honorariat de maire honoraire de la commune d'Allinges à Monsieur Jean-Pierre Fillion qui en avait fait la demande directement auprès des services de la Préfecture.

EST INFORMÉ que la commune d'Allinges sera organisatrice de la virade 2015.

REPORTÉ à la prochaine séance du conseil municipal la présentation du SIBAT qui sera faite par M MILLET Patrick.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes ans, mois et jour que susdits.

Le Maire

François DEVILLE.